NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2004/8 14 mai 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Deuxième réunion régionale sur l'éducation au développement durable Rome, 15 et 16 juillet 2004 Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE STRATÉGIE DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Principes

Solidarité, égalité et respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations, telles sont les valeurs communes qui inspirent notre ambition pour la région. Une région qui se caractérise par le développement durable, y compris la vitalité économique, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, de manière à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre l'aptitude des générations futures à subvenir à leurs besoins¹.

L'éducation est non seulement un droit de l'homme², mais également une condition *sine qua non* du développement durable et un outil indispensable à une bonne gouvernance, à des décisions éclairées et à la promotion de la démocratie. En conséquence, l'éducation au développement durable peut contribuer à la réalisation de notre dessein. Elle développe et renforce la capacité des individus, des groupes de personnes, des collectivités et des organisations à former des jugements et à faire des choix qui vont dans le sens du développement durable. Elle peut favoriser un changement des mentalités et ce faisant permettre la création d'un monde plus sûr, plus salubre et plus prospère, où la qualité de vie est meilleure. L'éducation au développement durable peut conduire à une réflexion critique ainsi qu'à une prise de conscience plus grande et une autonomie accrue permettant l'exploration de nouveaux horizons et concepts et l'élaboration de nouveaux outils et de méthodes nouvelles.

_

¹ Voir aussi Commission mondiale de l'environnement et du développement,

[«]Notre avenir à tous», 1987.

² Déclaration sur l'éducation au développement durable; cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003.

Introduction

- 1. La Stratégie devrait faciliter l'introduction et la promotion de l'éducation au développement durable dans la région de la CEE et contribuer ainsi à la réalisation de notre dessein commun.
- 2. La région de la CEE englobe des pays ayant une riche diversité culturelle et des contextes socioéconomiques et politiques différents. Les perspectives du développement durable dépendent dans une large mesure de l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation et de production, compte tenu en même temps des besoins des pays pour lesquels la réduction de la pauvreté reste un sujet de préoccupation majeur.
- 3. Il est indispensable de mettre en œuvre la stratégie et les conditions nécessaires pour le faire sont réunies. La plupart des pays de la région possèdent des systèmes éducatifs avec un corps enseignant qualifié, l'accès à l'instruction élémentaire y est assuré, de même que l'égalité des droits à l'éducation pour tous, le taux d'alphabétisation est élevé, ils se sont dotés d'un potentiel scientifique et la société civile y est active. Une véritable éducation au développement durable suppose néanmoins la satisfaction d'un certain nombre d'exigences: améliorer les systèmes éducatifs pour tenir compte du caractère interdisciplinaire de ce type d'éducation, renforcer la participation de la société civile et mobiliser des ressources institutionnelles et matérielles adéquates.
- 4. La stratégie s'inspire de la déclaration faite par les ministres de l'environnement de la CEE à leur cinquième Conférence «Un environnement pour l'Europe» tenue à Kiev en mai 2003. Elle repose sur l'expérience acquise aussi bien dans la région qu'au plan mondial³. La stratégie est une contribution au cadre de projet de programme d'application pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); elle est conforme à ce cadre et devrait servir de base à l'application régionale de la Décennie et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

I. BUT ET OBJECTIFS

5. Le but de la stratégie est d'encourager les États membres de la CEE à développer l'éducation au développement durable et à l'intégrer dans toutes les disciplines pertinentes de l'enseignement scolaire ainsi que dans l'enseignement extrascolaire ou parallèle. Elle dotera les individus de connaissances et de compétences en matière de développement durable, ce qui les rendra mieux à même d'œuvrer en faveur d'une vie saine et féconde en harmonie avec la nature et respectueuse des valeurs sociales, de l'égalité entre les sexes et de la diversité culturelle, et plus confiants dans leur capacité d'y parvenir.

³ Pour plus de renseignements, voir l'additif 1.

⁴ La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature (Voir aussi Plan de mise en œuvre, Sommet mondial pour le développement durable, ONU, 2002.

- 6. Les <u>objectifs</u> de la stratégie, qui contribueront à la réalisation de ce but, sont les suivants:
- a) Faire en sorte que les cadres réglementaires et opérationnels soutiennent l'éducation au développement durable;
- b) Promouvoir le développement durable par l'acquisition de connaissances scolaires, extrascolaires ou parallèles;
- c) Doter les éducateurs des compétences nécessaires pour qu'ils puissent intégrer le développement durable dans leurs programmes d'enseignement;
- d) Assurer l'accès aux outils et matériels nécessaires à l'éducation au développement durable;
- e) Promouvoir la recherche-développement en matière d'éducation au développement durable;
- f) Renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation au développement durable à tous les niveaux dans la région de la CEE.

II. PORTÉE

- 7. La stratégie est ouverte à tous les États membres de la CEE, mais aussi aux autres États.
- 8. La stratégie s'adresse aux pouvoirs publics, qu'elle motive et auxquels elle fournit des conseils sur la manière d'élaborer des politiques et des pratiques qui intègrent le développement durable dans l'éducation et l'apprentissage en associant les éducateurs et autres parties prenantes. L'éducation au développement durable doit tenir compte des situations locales, nationales et régionales, de sorte qu'elle peut mettre l'accent, à des degrés différents, sur les divers aspects du développement durable, selon le pays et le domaine d'éducation. La stratégie servira de cadre flexible aux pays de la région, sa mise en œuvre étant commandée par les priorités et initiatives des pays, qui sont adaptées à leurs besoins et situations spécifiques.
- 9. La stratégie encourage la coopération et les partenariats entre les départements et entre toutes⁵ les parties prenantes, stimulant ainsi l'investissement dans les ressources matérielles et humaines au service de l'éducation au développement durable.
- 10. La stratégie reprend les dispositions essentielles de <u>L'éducation pour tous: tenir nos engagements collectifs</u>⁶.
- 11. La stratégie appuie la mise en œuvre des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement et autres accords pertinents concernant la communication, l'éducation, la participation du public et la sensibilisation. Elle pourrait aussi appuyer la mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention d'Aarhus en encourageant la prise de décisions transparentes, sans exclusive et responsables.

⁶ Cadre d'action de Dakar, UNESCO, 2000.

⁵ Entre organismes d'État.

III. PRINCIPES

- 12. Il faut garder à l'esprit le fait que le sens du développement durable évolue. La construction d'une société viable devrait donc être considérée comme un processus d'apprentissage permanent, s'accompagnant d'une réflexion sur les problèmes et les difficultés, et dans lequel les bonnes réponses et les bonnes solutions ne cessent d'évoluer avec l'expérience. Les objectifs de l'apprentissage en matière d'éducation au développement durable devraient englober les connaissances, les compétences, la compréhension, les comportements et les valeurs.
- 13. L'éducation au développement durable élargit la notion d'éducation à l'environnement⁷, qui de plus en plus aborde un vaste éventail de questions se rapportant au développement, et englobe aussi l'éducation concernant diverses questions économiques et sociales. L'éducation à l'environnement devrait donc être complétée par d'autres disciplines dans le cadre d'une démarche globale.
- 14. Parmi les principaux thèmes factuels et éthiques du développement durable, citons la pauvreté, la citoyenneté, la paix, la démocratie, la sécurité, les droits de l'homme, le développement économique et social, la santé, l'égalité hommes-femmes, la diversité culturelle, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement rural et urbain, les modes de production et de consommation et la responsabilité des entreprises⁸. Il faut pour intégrer ces différents thèmes dans l'éducation au développement durable adopter une approche intégrée⁹.
- 15. L'éducation au développement durable devrait encourager le respect et la compréhension des différentes cultures et intégrer leurs contributions. Il faudrait reconnaître le rôle des peuples autochtones qui devraient être associés à l'élaboration des programmes éducatifs. Les connaissances traditionnelles devraient être considérées comme faisant partie intégrante de l'éducation au développement durable.
- 16. Il conviendrait d'inciter les apprenants, à tous les niveaux, à engager une analyse et une réflexion systémiques, critiques et créatives dans un contexte aussi bien local que global, comme préalable à des mesures concrètes en faveur du développement durable ¹⁰.
- 17. L'éducation au développement durable est un processus permanent qui va de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes et dépasse le cadre de l'éducation formelle. Comme le mode de vie et le comportement s'acquièrent très tôt, l'éducation est particulièrement importante pour les enfants. Du fait que l'apprentissage se fait à mesure que nous assumons nos différents rôles dans l'existence, l'éducation au développement durable doit être considérée comme un processus qui dure «tout au long de la vie». Il devrait

⁷ Pour plus de renseignements, voir additifs 1 et 2.

⁸ Voir aussi le cadre de projet de programme d'application pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, UNESCO, 2003.

⁹ Déclaration sur l'éducation au développement durable.

¹⁰ Déclaration sur l'éducation au développement durable.

imprégner les programmes d'enseignement à tous les niveaux, y compris la formation professionnelle, la formation des éducateurs et la formation continue des cadres et des décideurs.

- 18. L'éducation au développement durable devrait tenir compte des diverses situations locales, nationales et régionales ainsi que du contexte mondial, et s'efforcer de parvenir à un équilibre entre les intérêts mondiaux et locaux.
- 19. La prise en compte de la dimension éthique, y compris les questions d'équité, de solidarité et d'interdépendance au sein de la génération actuelle et entre les générations, ainsi que des relations entre l'homme et la nature et entre les riches et les pauvres, est un élément central du développement durable et, partant, de l'éducation au développement durable. La responsabilité, qui est le propre de l'éthique, acquiert un caractère concret dans le contexte de l'éducation au développement durable.
- 20. L'éducation au développement durable formelle devrait s'inspirer de l'expérience de la vie réelle et du travail en dehors de la salle de classe. Les éducateurs¹¹ concernés jouent un rôle important en favorisant ce processus et en encourageant le dialogue entre les élèves et les étudiants d'une part, et les autorités et la société civile, d'autre part¹². De cette manière, l'éducation au développement durable permet à l'enseignement de sortir de son isolement par rapport à la société.
- 21. L'éducation au développement durable met en œuvre des initiatives visant à instaurer un esprit de respect mutuel dans la communication et la prise des décisions, en privilégiant l'apprentissage participatif au lieu de se contenter de transmettre une information¹³. Il faudrait aussi étudier sa contribution au développement et au renforcement de la démocratie participative¹⁴, en particulier en rapport avec le règlement des conflits sociaux et la justice.
- 22. L'éducation au développement durable exige une coopération et des partenariats entre toutes les parties prenantes. Les principaux acteurs sont les pouvoirs publics et les autorités locales, les enseignants et les scientifiques, le secteur de la santé, le secteur privé, l'industrie, les secteurs des transports et de l'agriculture, les syndicats, les médias, les organisations non gouvernementales, les communautés locales, les peuples autochtones et les organisations internationales.
- 23. L'éducation au développement durable devrait tenir compte des accords multilatéraux sur l'environnement et des accords internationaux pertinents intéressant le développement durable.

¹¹ Les éducateurs sont des enseignants, conférenciers, formateurs et autres professionnels ayant une mission éducative, ainsi que les animateurs volontaires de l'éducation.

¹² Déclaration sur l'éducation au développement durable.

¹³ Déclaration de Thessalonique: Thessalonique, Grèce, 1997. Certains pays utilisent l'expression «apprentissage social» pour définir l'apprentissage participatif. Pour plus de renseignements, voir l'additif 2.

¹⁴ Action 21.

IV. CONSÉQUENCES POUR L'ÉDUCATION

- 24. L'éducation au développement durable demande qu'on cesse de s'attacher uniquement à transmettre des connaissances pour s'attaquer aux problèmes et recenser les solutions possibles. Par conséquent, l'éducation, tout en restant axée, comme par le passé, sur les différentes matières, doit s'ouvrir à l'examen pluridisciplinaire de situations de la vie réelle. Cela pourrait avoir une incidence sur la structure des programmes d'apprentissage et les méthodes pédagogiques, et exiger des éducateurs qu'ils ne se cantonnent plus à un rôle d'émetteurs et des apprenants qu'ils ne soient plus uniquement des récepteurs. Au contraire, les deux devraient constituer une équipe.
- 25. Les établissements d'enseignement scolaire jouent un rôle important en dispensant des connaissances et en influençant les comportements et les attitudes. Il importe donc de veiller à ce que tous les élèves et tous les étudiants acquièrent les connaissances voulues en matière de développement durable et soient conscients de l'incidence des décisions qui ne vont pas dans le sens d'un tel développement. L'établissement d'enseignement dans son ensemble élèves et étudiants, enseignants, personnel administratif et autres membres du personnel ainsi que parents devrait respecter les principes du développement durable.
- 26. Il importe de soutenir les activités extrascolaires ou parallèles d'éducation au développement durable, car elles sont un complément indispensable de l'enseignement scolaire, en ce qui concerne en particulier l'éducation des adultes. L'éducation non formelle au développement durable a un rôle particulier car elle est souvent plus axée sur l'apprenant, plus participative et elle encourage un apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage informel sur le lieu de travail est valorisant aussi bien pour les employeurs que pour les employés. Par conséquent, la coopération entre les différents acteurs qui participent à l'éducation au développement durable sous toutes ses formes devrait être reconnue et encouragée.
- 27. Il est extrêmement important pour le succès de l'éducation au développement durable que les éducateurs reçoivent une formation initiale et des cours de recyclage appropriés et qu'ils aient la possibilité de partager leur expérience. En étant mieux conscients du développement durable et en le comprenant mieux, s'agissant surtout des aspects qui touchent à leur domaine de travail, ils peuvent être plus efficaces et donner l'exemple. La formation devrait être aussi étroitement liée aux résultats des recherches pertinentes sur le développement durable.
- 28. L'enseignement et l'apprentissage dans le domaine de l'éducation au développement durable sont largement tributaires du contenu, de la qualité et de la présence de matériels pédagogiques. Ces matériels consistent entre autres en publications méthodologiques, pédagogiques et didactiques, manuels, supports visuels, brochures, études de cas et bonnes pratiques et moyens électroniques et audiovisuels. Or, ces matériels ne sont pas disponibles dans tous les pays et il faut beaucoup d'efforts pour les mettre au point et les reproduire. Le problème se pose aussi bien dans l'ensemble du secteur de l'enseignement scolaire que pour l'enseignement extrascolaire ou parallèle. Il faudrait encourager la cohérence des matériels pédagogiques utilisés dans l'enseignement classique et dans l'enseignement extrascolaire. L'important est qu'ils portent sur le développement durable et qu'ils soient disponibles sur place à un prix abordable.

- 29. Pour être efficace, l'éducation au développement durable devrait:
- a) Être abordée de deux manières: i) par l'intégration des thèmes traités dans l'ensemble des disciplines, programmes et cours pertinents; et ii) par l'élaboration de programmes et cours spécifiques;
- b) Se concentrer sur les expériences d'apprentissage stimulantes qui encouragent un comportement respectueux de la durabilité, y compris dans les établissements d'enseignement, sur le lieu de travail, dans les familles et les quartiers;
- c) Renforcer la coopération et les partenariats entre membres du corps enseignant et autres parties prenantes. Une participation plus active du secteur privé et des entreprises aux processus éducatifs facilitera l'adaptation à l'évolution rapide des technologies et aux changements des conditions de travail. Le fait que les activités d'apprentissage aient un rapport étroit avec la société enrichira l'expérience pratique des apprenants;
- d) Aider à mieux comprendre les problèmes d'environnement aux plans mondial, régional, national et local en les expliquant par le biais du cycle de vie, l'accent étant mis non seulement sur les incidences sur l'environnement mais aussi sur les conséquences économiques et sociales dans la perspective du milieu naturel et de l'environnement modifié par l'homme;
- e) Recourir à un vaste éventail de méthodes éducatives participatives adaptées à l'apprenant qui sont axées sur les processus et les solutions. Outre les méthodes traditionnelles, il faudrait inclure entre autres des discussions, la cartographie conceptuelle et perceptuelle, l'enquête philosophique, l'explication des valeurs, les simulations, les scénarios, les modélisations, les jeux de rôle, les jeux, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les enquêtes, les études de cas, les projets axés sur l'apprenant, les analyses de bonnes pratiques, l'expérience sur le lieu de travail et la recherche de solutions 15.
- 30. Les gouvernements devraient encourager l'apprentissage non formel ou informel parce que des citoyens informés et des consommateurs avertis sont indispensables pour appliquer des mesures de durabilité par le biais de leurs choix et actions, notamment en ce qui concerne le processus de mise en œuvre au niveau local d'Action 21.
- 31. L'apprentissage non formel ou informel, y compris les programmes de sensibilisation du public, devraient viser à mieux faire comprendre les liens entre les questions sociales, économiques et environnementales aux plans local et mondial, dans une perspective temporelle. Les groupes sociaux, les familles, les médias et les ONG ont un rôle important à jouer pour sensibiliser le public au développement durable.
- 32. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont d'importants pourvoyeurs informels et non institutionnels de savoir, bien placées pour promouvoir la responsabilité civile et pour intégrer et transformer les connaissances scientifiques et les faits en une information facile à comprendre. Leur rôle de médiateur entre les pouvoirs publics et le grand public devrait être reconnu, promu et soutenu. Des partenariats entre les ONG, les pouvoirs publics et le secteur privé valoriseraient singulièrement l'éducation au développement durable.

¹⁵ Pour plus de renseignements, voir l'additif 2.

- 33. Le rôle des médias est essentiel pour orienter le choix des consommateurs et les styles de vie, en particulier chez les jeunes. Il faut mobiliser leur savoir-faire et trouver des circuits de distribution pour transmettre une information fiable et des messages clefs sur les questions liées au développement durable.
- 34. Tous les secteurs de la population active peuvent contribuer à la viabilité aux échelons national, régional et mondial. L'élaboration de programmes de formation spécialisés destinés à doter les cadres et les décideurs des connaissances et compétences qui leur permettent de contribuer au développement durable est considérée comme un élément essentiel de l'éducation au développement durable ¹⁶.
- 35. Ainsi, la formation professionnelle et continue a un rôle très important à jouer et devrait donc être proposée aux décideurs et à tous les cadres, en particulier ceux qui interviennent dans la planification et la gestion. Elle devrait viser à renforcer les connaissances et à favoriser une meilleure prise de conscience du développement durable. La formation continue comprend deux grands volets: a) l'amélioration des connaissances et des compétences; b) la diffusion des nouvelles compétences nécessaires dans les différentes professions et dans différentes situations. C'est un domaine qui aurait tout à gagner d'une coopération entre le secteur de l'éducation, les autres parties prenantes et l'ensemble des citoyens.
- 36. Les programmes de formation devraient aborder les thèmes principaux du développement durable mais tenir compte en même temps des besoins des différentes professions et de la pertinence de cette formation dans leur domaine de travail. Une attention particulière devrait être accordée aux sujets ayant un rapport avec la responsabilité première des personnes concernées et avec les incidences économiques, sociales et environnementales de cette responsabilité.
- 37. Pour intégrer l'éducation au développement durable dans un programme de changement conduisant à une société plus viable, l'éducation elle-même doit évoluer. Il faudrait encourager les recherches portant sur l'éducation au développement durable. Il convient d'étoffer la coopération et les partenariats entre les parties concernées par les activités de recherche-développement, depuis le recensement des questions à étudier jusqu'à l'application des nouvelles connaissances, ainsi qu'à leur diffusion et à la promotion de leur utilisation. Les résultats de ces activités devraient être partagés avec les parties intéressées, aux plans local, régional et mondial, et pris en compte dans les différentes parties du système éducatif, les expériences et les pratiques.

V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

1. Mise en œuvre au niveau national/de l'État

38. Chaque pays a la responsabilité d'appliquer la stratégie. Pour intégrer les perspectives du développement durable dans tout le secteur de l'éducation, un soutien politique résolu sera nécessaire à tous les niveaux des institutions publiques. À cette fin, il est recommandé que les

¹⁶ Cadre de projet de programme d'application pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

pays traduisent la stratégie dans leur langue nationale, qu'ils la distribuent aux autorités compétentes et qu'ils désignent un centre de coordination ou de liaison.

- 39. Pour mettre efficacement en œuvre la stratégie, ses dispositions doivent être intégrées dans les stratégies de planification, d'investissement et de gestion de l'État et de l'administration locale à tous les degrés d'instruction et pour tous les établissements et organismes s'occupant d'éducation. En même temps, la mise en œuvre devrait être conforme aux autres initiatives nationales, bilatérales et multilatérales pertinentes et en tirer parti. Les instruments juridiques et économiques ainsi que les outils de communication devraient être adaptés à la situation de chaque pays. Ainsi, les pays mettraient en œuvre les dispositions, selon les besoins, en liaison avec leurs cadres législatif, politique et opérationnel.
- 40. Les pays devraient recenser les obligations qu'ils ont contractées en ce qui concerne la communication, l'éducation ainsi que la participation et la sensibilisation du public dans les accords en matière d'environnement et autres accords internationaux pertinents, afin de s'y conformer de manière cohérente dans l'éducation au développement durable.
- 41. Le secteur éducatif fait intervenir un large éventail d'acteurs auxquels s'appliquent des systèmes de gestion réglementaires différents selon les pays. Il s'adresse aussi à des personnes d'âges et de statuts différents. La difficulté consiste à réformer l'élaboration des politiques et le cadre opérationnel du secteur éducatif sur la base de la confiance, et de la complémentarité et sans exclusive, et à encourager l'auto-évaluation. Il importe que les responsables de l'éducation formelle, non formelle et informelle coopèrent avec les autorités compétentes des autres États dans la mise en œuvre de la stratégie.
- 42. La coopération et la responsabilité commune de tous les organismes publics compétents sous la direction conjointe des ministères de l'éducation et de l'environnement, comme il conviendra, devraient être reconnus comme un important mécanisme de bonne gouvernance à consolider. Lesdits ministères devraient amorcer, encourager et coordonner la prise en compte des questions touchant le développement durable dans les politiques et programmes de l'éducation formelle à tous les niveaux, et évaluer la mise en œuvre de la stratégie. Toutefois, une coopération étroite et efficace avec d'autres organismes publics et avec toutes les parties prenantes devra aussi être instaurée.
- 43. Un mécanisme de coordination et de développement est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la stratégie par les États, ainsi que pour partager les informations¹⁷ et stimuler l'instauration de partenariats entre les différents acteurs. Un «centre national de l'éducation au développement durable» rassemblant des spécialistes de différents secteurs pourrait être créé, éventuellement sous l'égide des conseils du développement durable ou d'autres organismes compétents.

¹⁷ Certains pays ont introduit l'approche fondée sur la «gestion des connaissances». Pour plus de renseignements, voir l'additif 2.

- 44. Le plan national¹⁸ (au niveau de l'État) de mise en œuvre doit avoir un rôle central. Les pays devraient désigner un organisme qui serait chargé de l'élaborer.
- 45. Une telle élaboration devrait se faire sur la base d'une approche participative, associant toutes les parties prenantes concernées. Le plan devrait tenir compte de la situation effective des différents pays. Ces derniers voudront sans doute fixer leurs priorités et calendriers en fonction de leurs besoins, de leurs politiques et de leurs programmes; les dispositions du présent chapitre pourraient les guider dans cette tâche. Les plans nationaux de mise en œuvre devraient comporter des objectifs, des activités, des mesures, des moyens d'exécution et des instruments d'évaluation.

2. Domaines d'action

Faire en sorte que les cadres réglementaires et opérationnels favorisent la promotion de l'éducation au développement durable

46. Les lois et les programmes d'étude devraient intégrer et soutenir l'éducation au développement durable et les efforts visant à l'inscrire dans toutes les activités éducatives devraient être encouragés. Les mesures clefs suivantes pourraient être prises à cet effet: adopter à tous les niveaux d'études des cadres pour l'éducation au développement durable; favoriser l'établissement de liens de coopération entre les départements et entre toutes les parties prenantes, notamment par la création de conseils consultatifs, le cas échéant; exploiter davantage et mieux gérer les moyens éducatifs au service du développement durable et renforcer le lien entre les sciences naturelles, économiques, politiques et sociales dans le cadre d'études interdisciplinaires, multidisciplinaires et spécialisées. Les études interdisciplinaires et spécialisées devraient être bien équilibrées.

Promouvoir le développement durable par l'apprentissage formel, non formel ou informel

- 47. Il faudrait encourager les activités de sensibilisation du public au développement durable dans les établissements scolaires, les quartiers, les familles, les médias et les ONG, ainsi que par leur intermédiaire.
- 48. Les qualifications et connaissances en matière de développement durable devraient être continuellement approfondies et faire ainsi partie du processus permanent d'apprentissage, y compris dans des secteurs tels que l'administration publique, le secteur privé, l'industrie, les transports et l'agriculture. Le savoir doit se renouveler en permanence et de nouvelles compétences doivent être introduites pour étoffer la notion de développement durable eu égard à l'évolution constante des connaissances techniques dans de nombreux domaines.
- 49. Les mesures clefs suivantes pourraient être prises à cet effet: offrir aux cadres, notamment lorsqu'ils s'occupent d'aménagement et de médias, des possibilités d'apprentissage concernant le développement durable dans le cadre de la formation continue; encourager et soutenir les activités locales de sensibilisation au développement durable; développer la coopération avec les ONG et soutenir leurs activités éducatives; promouvoir la coopération entre les

 $^{^{18}}$ Pour les pays à structure fédérale, les plans nationaux désignent les plans nationaux ou infranationaux, selon le cas.

établissements scolaires et les formes d'éducation non institutionnelles ainsi que les institutions informelles; encourager les médias à informer le grand public et à organiser des débats concernant le développement durable.

Développer la compétence du secteur éducatif en matière d'éducation au développement durable

- 50. À tous les niveaux d'instruction, les éducateurs, les responsables et les décideurs doivent approfondir leur connaissance de l'éducation au développement durable pour offrir les orientations et le soutien appropriés. Par conséquent, il faut s'employer à renforcer les compétences à tous les niveaux de l'enseignement tant scolaire qu'extrascolaire.
- 51. Les mesures clefs suivantes pourraient être prises à cette fin: encourager le renforcement des compétences du personnel éducatif, notamment par des mesures visant à sensibiliser davantage les responsables aux questions intéressant le développement durable; définir des critères qui permettent de valider les compétences professionnelles en matière d'éducation au développement durable; introduire et développer des systèmes de gestion du développement durable dans les établissements scolaires et les structures d'enseignement extrascolaire; inclure les questions se rapportant au développement durable dans les programmes de formation et de recyclage pour les éducateurs à tous les niveaux d'études et encourager les éducateurs, notamment dans l'enseignement scolaire ou non scolaire, à partager leurs données d'expérience.

Assurer la disponibilité d'outils et de matériels adéquats pour l'éducation au développement durable

- 52. Il faut mettre au point à tous les niveaux des matériels pour l'éducation au développement durable, tant pour les programmes d'enseignement général que pour l'enseignement spécialisé, l'autoformation et l'enseignement extrascolaire.
- 53. Les mesures clefs qui pourraient être prises pour ce faire sont les suivantes: encourager la mise au point et la production de matériels pour les éducateurs, les apprenants et les chercheurs à tous les niveaux d'instruction et de formation, en particulier dans les langues vernaculaires; encourager la mise au point et l'utilisation de moyens électroniques et audiovisuels et de ressources multimédia ainsi que de supports visuels à des fins tant d'apprentissage que de partage de l'information; créer des portails Internet consacrés à l'éducation au développement durable pour faciliter l'accès aux ressources et aux informations à ce sujet; assurer la cohérence entre les matériels pour l'apprentissage formel, non formel et informel.

Promouvoir la recherche-développement en matière d'éducation au développement durable

- 54. Il faut mener des activités de recherche-développement dans les différents domaines de l'éducation au développement durable: méthodes efficaces d'apprentissage, outils d'évaluation, formation des attitudes et des valeurs, renforcement des structures scolaires/institutionnelles et application des TIC.
- 55. Les résultats des efforts de recherche-développement devraient être partagés avec les divers acteurs aux niveaux local, régional et mondial, et être pris en compte par les différents secteurs du système éducatif.

56. Les mesures clefs qui pourraient être prises à cet effet sont les suivantes: amorcer et promouvoir une recherche-développement sur le contenu et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage de l'éducation au développement durable; les effets économiques de l'éducation au développement durable et les incitations économiques en faveur de cette éducation; les moyens d'intégrer les aspects du développement durable et leur contexte local dans différentes disciplines, en accordant la priorité aux recherches qui rapprochent les diverses dimensions du développement durable; les indicateurs et instruments d'évaluation de l'éducation au développement durable et la mise en commun des résultats des recherches et des exemples de bonnes pratiques.

3. Coopération internationale

- 57. La coopération en matière d'éducation au développement durable pourrait contribuer à la compréhension mutuelle, renforcer la confiance entre les pays et promouvoir le respect des valeurs culturelles, et développer ainsi des relations d'amitié entre les peuples et les nations et contribuer à la paix et à la prospérité.
- 58. Il est nécessaire de disposer d'un cadre régional permettant d'examiner et de faciliter la mise en œuvre de la stratégie et aussi de soutenir la coopération en matière d'éducation au développement durable. Le processus régional devrait tenir compte des autres activités menées en liaison avec la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et être considéré comme une contribution aux initiatives globales en matière d'éducation au développement durable.
- 59. La région possède une riche expérience de la coopération internationale en matière d'éducation, particulièrement dans l'enseignement supérieur. Un certain nombre de réseaux nationaux et sous-régionaux, d'établissements d'enseignement, de groupes de travail et de réseaux et associations d'universités ont mis en chantier des formes multidisciplinaires d'éducation visant à trouver des solutions au problème du développement durable. Il s'agira de tirer le meilleur parti de leur expérience et de leurs moyens afin de promouvoir l'éducation au développement durable. Il faudra aussi promouvoir la recherche, qui n'est pas très développée sur le plan international. Par ailleurs, un resserrement de la coopération internationale est nécessaire dans l'enseignement préscolaire et scolaire.
- 60. Il conviendrait de donner un rang de priorité élevé à des espaces de rencontre régionaux et sous-régionaux réunissant les enseignants (fonctionnaires, éducateurs, chercheurs, etc.) pour partager le fruit de leur expérience et les bonnes pratiques en matière de développement durable et d'éducation au développement durable.
- 61. En raison du caractère complexe de l'éducation au développement durable, outre les enseignants, d'autres acteurs internationaux compétents devraient être invités à travailler en partenariat pour mettre en œuvre la stratégie. Cette exigence vaut tout particulièrement pour la coopération internationale qui vise à améliorer les connaissances et les compétences en matière de développement durable de différentes catégories de cadres et de décideurs.
- 62. Les expériences et les besoins varient dans la région de la CEE. La coopération sous-régionale doit être renforcée. Cela permettrait de collaborer étroitement sur des questions

très importantes pour une sous-région donnée, ce qui aiderait les pays à obtenir les meilleurs résultats pratiques.

- 63. Une évaluation plus approfondie des besoins des différentes sous-régions est nécessaire. L'accent devrait porter en particulier sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les pays d'Europe du Sud-Est pour résoudre les principaux problèmes qu'ils rencontrent dans le domaine de l'éducation environnementale et de l'éducation au développement durable. Parmi ces problèmes, il faut citer le manque de matériel pédagogique adéquat, l'utilisation peu rentable des capacités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la pénurie d'éducateurs qualifiés, une sensibilisation insuffisante ainsi que l'absence de coopération entre les départements et entre les parties prenantes. De plus, en Europe du Sud-Est et dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, l'enseignement dispensé aux enfants des campagnes est de qualité médiocre et les ressources financières et humaines manquent pour développer l'éducation au développement durable. Il faudrait que les gouvernements prennent conscience de l'importance d'une assistance financière et d'un soutien en faveur de l'éducation ainsi que de programmes de recherche et de sensibilisation du public au développement durable dans les pays en transition et qu'ils agissent en conséquence²⁰.
- 64. Les mesures clefs à prendre pourraient être les suivantes: renforcer les alliances et réseaux régionaux et sous-régionaux existants dans le domaine de l'éducation au développement durable et encourager les programmes de jumelage; utiliser, le cas échéant, des instruments internationaux contraignants tels que la Convention d'Aarhus et d'autres accords pertinents pour mieux sensibiliser les esprits aux questions de développement durable; faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'innovations et d'informations sur les expériences et projets nationaux de coopération en faveur de l'éducation au développement durable, par exemple, en faisant appel aux TIC et en créant un site Web hébergé par la CEE; inclure l'éducation au développement durable dans les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents; encourager la participation des ONG et autres mouvements importants à l'action internationale en faveur de l'éducation au développement durable; encourager et coordonner les manifestions internationales visant à sensibiliser le public au développement durable et à promouvoir l'échange de données d'expérience.
- 65. À des fins de rationalité et de bonne communication dans la région, il est nécessaire de créer des centres de coordination ou de liaison dans tous les États membres de la CEE et dans les organisations internationales compétentes. Le processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait servir de cadre à des partenariats de coopération régionale en matière d'éducation au développement durable et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE pourrait être chargé d'examiner la mise en œuvre de la stratégie, conformément à son programme de travail.
- 66. Lors des conférences «Un environnement pour l'Europe», les ministres souhaiteront peut-être faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie à partir de rapports nationaux et

¹⁹ Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Cadre stratégique: Cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003.

²⁰ Voir également Plan de mise en œuvre; Sommet mondial pour le développement durable.

d'autres rapports pertinents. Les études de performance environnementale pourraient comprendre une évaluation des mesures prises en faveur de l'éducation au développement durable dans le pays considéré. On pourrait organiser tous les trois ans une session commune du Comité des politiques de l'environnement et de représentants des ministères de l'éducation ou d'organismes d'État équivalents des États membres de la CEE afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie.

4. Rôles et responsabilités

- 67. Les pouvoirs publics devraient jouer un rôle de dynamisation favorisant la mise en œuvre de la stratégie dans leur pays. Ils devraient évaluer et contrôler régulièrement celle-ci à tous les niveaux de l'administration.
- 68. Les autorités éducatives locales et les établissements d'enseignement scolaire sont incités à se charger de la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la stratégie et à en assurer le suivi.
- 69. Les parties prenantes concernées, y compris les enseignants et les scientifiques, le secteur de la santé, le secteur privé, les transports et l'industrie, les syndicats, les autorités locales, les médias, les organisations non gouvernementales, les communautés locales, les peuples autochtones et les organisations internationales devraient être invités à définir leurs priorités et à assumer la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie.

5. Questions financières

- 70. Pour assurer le succès de la stratégie, il est indispensable de trouver au préalable les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Afin d'évaluer correctement les coûts des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie et la rentabilité de cet investissement, il est essentiel de comprendre l'utilité de l'éducation pour introduire des politiques et pratiques viables de développement durable dans la société. L'éducation doit être considérée comme un investissement qui sera rentable à long terme.
- 71. De manière générale, chaque pays devrait assumer le coût de la mise en œuvre de la stratégie. Les gouvernements devraient donc veiller à ce que les ressources nécessaires soient mises à disposition. Nombre des mesures proposées peuvent être intégrées dans le remodelage actuel du secteur de l'éducation. Certaines mesures pourraient être plus facilement exécutées en tant que projets sous-régionaux ou régionaux.
- 72. Les pouvoirs publics devraient envisager de recourir aux budgets et à des encouragements économiques pour financer l'éducation au développement durable dans toutes les formes d'enseignement, notamment pour renforcer les capacités des établissements. On devrait s'efforcer d'inscrire l'éducation au développement durable dans les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents. Des partenariats peuvent être constitués et devraient être encouragés pour rechercher l'appui, notamment sous forme de contributions en nature, des institutions de financement internationales et du secteur privé. Au premier stade de la mise en œuvre de la stratégie, il sera indispensable de fournir une aide financière à certaines parties de la région, en particulier les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale et ceux de l'Europe du Sud-Est pour les aider à lancer le processus.

6. Évaluation

- 73. Afin d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie, on fixera un calendrier et des indicateurs. Permettre aux gens d'agir en faveur du développement durable, c'est affaire de qualité de l'éducation et d'études suivies. L'introduction d'une dimension de développement durable dans toutes les formes et à tous les niveaux de l'enseignement est un processus long dont le résultat ne peut être mesuré qu'à long terme.
- 74. Trois phases sont proposées pour la mise en œuvre:
 - a) Phase I (d'ici à 2007): pour partir sur de bonnes bases, il est recommandé que chaque pays recense ce qu'il fait déjà dans le sens de la stratégie. Il s'agirait notamment de procéder à l'examen des politiques, cadres juridiques et opérationnels, mécanismes financiers et activités éducatives en place et d'identifier les éventuels obstacles ou lacunes. Des mesures correctives devraient être envisagées pour remédier aux problèmes et un plan national de mise en œuvre pertinent devrait être établi. Il faudrait élaborer des méthodes d'évaluation et des indicateurs, en particulier qualitatifs, de la mise en œuvre de l'éducation au développement durable. Lors de leur Conférence «Un environnement pour l'Europe», les ministres peuvent témoigner de leur engagement à l'égard de la stratégie, célébrer les réussites, faire part des problèmes et préoccupations et rendre compte de l'état d'avancement de leurs stratégies au niveau national/de l'État.
 - b) <u>Phase II</u> (d'ici à 2010): la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la stratégie devrait être bien avancée. À cet égard, les pays devraient examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales respectives et les réviser s'il y a lieu.
 - c) <u>Phase III</u> (d'ici à 2015 et au-delà): les pays devraient avoir bien avancé dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable.
- 75. Pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie, on pourrait mesurer les paramètres suivants:
 - a) Adoption d'un cadre juridique et opérationnel à l'appui de la stratégie;
 - b) Établissement d'un cadre pour la coopération et les partenariats entre les départements et entre les parties prenantes;
 - c) Attribution des responsabilités en matière de coordination et de direction de la stratégie;
 - d) Élaboration d'une stratégie de la communication avec des messages clefs concernant le développement durable;
 - e) Établissement d'un calendrier pour l'établissement des rapports et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation;
 - f) Pertinence des programmes d'éducation formelle et des programmes d'apprentissage concernant les thèmes centraux du développement durable;

- g) Formation initiale et continue concernant le développement durable à l'intention des éducateurs, cadres et décideurs;
- h) Mise à disposition des outils et matériels adéquats;
- i) Présence d'éducateurs compétents qui connaissent le développement durable et l'application de l'éducation au développement durable;
- j) Activités de recherche-développement sur le développement durable;
- k) Coopération entre les établissements d'enseignement scolaire, les ONG et la société: encourager la constitution de réseaux et l'échange de bonnes pratiques au service du développement durable;
- 1) Cohérence des activités d'éducation au développement durable dans les secteurs formel, non formel et informel;
- m) Encouragement des médias à traiter du développement durable;
- n) Reconnaissance et compréhension du développement durable par les spécialistes et le grand public;
- o) Compétence des apprenants en matière de développement durable.
